

**VILLE DE MÉTIS-SUR-MER
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE LE 5 JUIN 2017**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 5 juin 2017 à la salle du Conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, à compter de 19 h 30.

Présents sont Mesdames les Conseillères Martine Bouchard, June Smith et Rita D. Turriff et Messieurs les Conseillers Normand Provost, Simon Brochu et Raynald Banville formant quorum sous la présidence du maire, M. Jean-Pierre Pelletier.

Est aussi présent : M. Stéphane Marcheterre, Directeur général et secrétaire-trésorier.

RÉSOLUTION #17-06-95
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que l'assemblée du Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer soit ouverte à 19 h 30.

RÉSOLUTION #17-06-96
ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le Conseiller Normand Provost et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

- 1. Ouverture et présences**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de :**
 - 3.1** La séance régulière tenue le 1 mai 2017;
 - 3.2** La séance extraordinaire du 9 mai 2017;
- 4. Rapports mensuels du Conseil d'arrondissement et des comités :**
 - 4.1** Conseil d'arrondissement MacNider;
 - 4.2** Comité local de développement;
 - 4.3** Comité des Loisirs;
 - 4.4** Comité de la bibliothèque;
 - 4.5** Comité d'embellissement.
- 5. Trésorerie**
 - 5.1** Dépôt des rapports financiers semestriels;
 - 5.2** Comptes fournisseurs;
- 6. Administration**
 - 6.1** Résolution en appui aux producteurs de lait du BSL;
 - 6.2** Règlement #17-114 : Dépôt du certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter;
 - 6.3** Annuler une facture concernant une sortie de notre service incendie;
 - 6.4** Demande d'adoption du projet de loi 122 avant les élections municipales 2017;
- 7. Travaux publics**
 - 7.1** Approuver le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées;
 - 7.2** Autoriser la pose d'une lumière de rue coin 2^e rang et rue Plourde et coin route MacNider et route 132;
 - 7.3** Demande d'aide financière pour la réalisation de l'exutoire pluvial de Metis Beach School;
- 8. Urbanisme**
 - 8.1** Adoption du règlement #17-109 – modifiant le règlement #08-37 relatif au plan d'urbanisme;
 - 8.2** Adoption du règlement #17-110 – modifiant le règlement #08-38 relatif au règlement de zonage;
 - 8.3** Adoption du règlement #17-111 – modifiant le règlement #08-39 relatif au règlement de lotissement;
 - 8.4** Adoption du règlement #17-112 – modifiant le règlement #08-41 relatif au règlement de construction;
 - 8.5** Adoption du règlement #17-113 – modification au règlement #08-42 - règlement des permis et certificats;
- 9. Service incendie et sécurité civile**
 - 9.1** Avis de motion concernant le règlement #17-115 en matière de prévention incendie;
- 10. Loisirs et cultures**
 - 10.1** Demande financière d'Heritage LSL pour l'organisation de la Fête du Canada dans le cadre du 150^e du Canada;
- 11. Périodes de questions**

12. Levée de la séance

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE:

3.1 La séance régulière tenue le 1^{er} mai 2017.

RÉSOLUTION #17-06-97 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER TENUE LE 1 MAI 2017

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance régulière de la Ville de Métis-sur-Mer tenue à la salle du conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, le lundi 1^{er} mai 2017 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le maire est dispensé d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal tel que déposé.

3.2 La séance extraordinaire du 9 mai 2017.

RÉSOLUTION #17-06-97A APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER TENUE LE 9 MAI 2017

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire de la Ville de Métis-sur-Mer tenue à la salle du conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, le lundi 9 mai 2017 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le maire est dispensé d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Il est proposé par Mme la Conseillère June Smith et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal tel que déposé.

4. RAPPORTS MENSUELS DES SOUS-COMITÉS.

4.1 Conseil d'arrondissement MacNider

Mme June Smith présidente du conseil d'arrondissement MacNider mentionne les sujets qui ont été traités à l'assemblée du 1 mai 2017, soit :

- Mandater un notaire dans le dossier de la gestion du Phare;
- Règlement d'emprunt #17-114 - Concernant des travaux de réfection de la conduite d'aqueduc – Chemin de la Station;
- Formation d'un comité régional de démantèlement du parc éolien de Baie-des-Sables;
- Mandater un contracteur pour refaire la toiture de la caserne;

La date de la prochaine réunion est le lundi 6 juin 2017 à 18h30 à la salle du conseil municipal.

4.2 Comité de développement

L'AGA du CLD local s'est tenue le vendredi 12 mai 2017 au Café sur Mer, 160, Principale. Il reste trois postes d'administrateur à combler. Une réunion du comité aura lieu le 7 juin prochain au Centre des Loisirs. Bienvenue à ceux intéressés à faire partie du CLD.

4.3 Comité des Loisirs

La prochaine activité aura lieu le 23 juin, c'est la traditionnelle soirée de la St-Jean au stationnement en avant de l'église Catholique. Levée du drapeau, feu de joie, musique francophone et service de bar.

4.4 Comité de la bibliothèque

Dans le cadre de l'AGA de Réseau/Biblio tenue le samedi 27 mai dernier, la responsable de la bibliothèque Métis-sur-Mer a fait la présentation des activités de l'année. Son document de très bonne qualité fut apprécié et sera diffusé dans le réseau. À titre comparatif, notre biblio avec ses 595 abonnés avec un taux de 98,7% et ses 222 animations culturelles locales se présente comme la plus performante. Une autre municipalité avec sensiblement le même nombre d'habitants, n'a que 39,8% d'abonnés et 2 animations culturelles locales. De plus, nous avons reçu une mention spéciale pour le programme : Club de lecture TD 2016 offert aux jeunes dans les deux langues car nous sommes arrivés en 8^e place à la grandeur du Canada.

4.5 Comité d'embellissement

La remise des arbres a eu lieu le 27 mai dernier. Ce fut un succès, 600 arbres donnés en 1 heure 30 minutes. Trente personnes environ sont passées chercher des arbres.

5. TRÉSORERIE

5.1 Dépôt des rapports financiers semestriels.

RÉSOLUTION #17-06-98 **DÉPÔT DES RAPPORTS FINANCIERS SEMESTRIELS**

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte le dépôt des rapports semestriels en date du 31 mai 2017 au Conseil par le Directeur général.

5.2 Comptes fournisseurs.

RÉSOLUTION #17-06-99 **COMPTES FOURNISSEURS**

Il est proposé par M. le Conseiller Normand Provost et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte la liste des déboursés de mai 2017 pour un montant de 52 229.61 \$, adopte la liste des comptes à payer de mai 2017 pour un montant de 43 766.32 \$ et autorise le trésorier à faire le paiement de ces comptes au montant total de 43 766.32 \$.

6. ADMINISTRATION

6.1 Résolution en appui aux producteurs de lait du BSL.

RÉSOLUTION #17-06-100 **RÉSOLUTION EN APPUI AUX PRODUCTEURS DE LAIT DU BSL**

- CONSIDÉRANT** que le secteur laitier québécois est un moteur économique pour l'ensemble des régions du Québec, en générant quelque 82 000 emplois directs et indirects et 1,3 milliards de dollars en contribution fiscale;
- CONSIDÉRANT** que, lors d'une conférence de presse tenue au Wisconsin le 18 avril dernier, le président américain, M. Donald Trump, a accusé le secteur laitier canadien de faire du tort aux producteurs américains qui vendaient du lait diafiltré au Canada, en prétextant que le Canada avait des pratiques commerciales déloyales avec la nouvelle classe d'ingrédients laitiers qui vient d'être mise en place;
- CONSIDÉRANT** que le président américain, M. Donald Trump avait préalablement indiqué sa volonté de renégocier l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA);
- CONSIDÉRANT** que l'ALÉNA exclut le secteur laitier canadien de toutes concessions de marché supplémentaire que celles prévues par l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC);
- CONSIDÉRANT** que, malgré cette exclusion, depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, les importations de produits laitiers des États-Unis au Canada sont passées de 24 000 tonnes, d'une valeur de 50 millions de dollars, à plus de 177 000 tonnes, valant plus d'un demi-milliard de dollars et représentant les trois quarts de l'ensemble des importations canadiennes de produits laitiers;
- CONSIDÉRANT** que l'inclusion de la gestion de l'offre dans les négociations de l'ALÉNA ouvrirait la porte à de nouvelles concessions de marché et causerait des pertes de revenus et d'emplois, ce qui serait dommageable pour le secteur laitier mais aussi pour les collectivités rurales de partout au Québec et au Canada;
- CONSIDÉRANT** que tous les pays ont des politiques agricoles et des secteurs sensibles à préserver dans le cadre de leurs relations commerciales;
- CONSIDÉRANT** que la gestion de l'offre est un modèle agricole légitime qui permet aux producteurs de tirer un juste revenu du marché, sans subvention, tout en apportant des retombées positives pour l'ensemble de la société, tant au plan social et de la sécurité alimentaire qu'au plan économique;
- CONSIDÉRANT** que la gestion de l'offre assure aux consommateurs un panier de produits laitiers de grande qualité à un prix qui se compare avantageusement à celui payé ailleurs dans le monde;

CONSIDÉRANT que, tant le gouvernement du Québec que celui du Canada ont, à de multiples occasions, au cours des dernières années, réitéré leur appui à la gestion de l'offre;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité, que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer

Demande au gouvernement du Canada :

D'exclure la gestion de l'offre de toute renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) afin de s'assurer que préserver intégralement la gestion de l'offre.

6.2 Règlement #17-114 : Dépôt du certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter.

RÉSOLUTION #17-06-101

RÈGLEMENT #17-114 : DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte le dépôt du certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter provenant du directeur général, certifiant :

- Que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement #17-114 est de 500;
- Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 61;
- Que le nombre de signatures apposées est de 0.

Le directeur général déclare donc que le règlement #17-114 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

6.3 Annuler une facture concernant une sortie de notre service incendie.

RÉSOLUTION #17-06-102

ANNULER UNE FACTURE CONCERNANT UNE SORTIE DE NOTRE SERVICE INCENDIE

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer autorise le trésorier à annuler une facture au nom de Gaston Bois datant du 9 novembre 2015 pour une intervention du service incendie lors d'un accident de la route au montant de 2009.08 \$ et les intérêts accumulés.

6.4 Demande d'adoption du projet de loi 122 avant les élections municipales 2017.

RÉSOLUTION #17-06-103

DEMANDE D'ADOPTION DU PROJET DE LOI 122 AVANT LES ÉLECTIONS MUNICIPALES 2017

CONSIDÉRANT QUE le dépôt du projet de loi n° 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité;

CONSIDÉRANT QU'avec le projet de loi n° 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi n° 122 fait suite à des revendications de la FQM depuis plus de 30 ans;

CONSIDÉRANT QUE la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi n° 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée;

CONSIDÉRANT QUE les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer :

DEMANDE aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi n° 122;

DEMANDE qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi n° 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Approuver le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées.

RÉSOLUTION #17-06-104

APPROUVER LE PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUVÈLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer a pris connaissance du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées dans le cadre de la TECQ 2014-2018 préparé par la firme Tetra Tech QI inc. en date du 4 avril 2017 et qu'il est en accord avec les recommandations de cette dernière.

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil accepte le dépôt du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées dans le cadre de la TECQ 2014-2018 et autorise le directeur général à transmettre ledit plan et autres documents requis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour approbation.

7.2 Autoriser la pose d'une lumière de rue coin 2^e rang et rue Plourde et coin route MacNider et route 132.

RÉSOLUTION #17-06-105

AUTORISER LA POSE D'UNE LUMIÈRE DE RUE COIN 2^E RANG ET RUE PLOURDE ET COIN ROUTE MACNIDER ET ROUTE 132

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Métis-sur-Mer reçoit plusieurs demandes concernant la pose de luminaire public;

CONSIDÉRANT QUE la Ville privilégie la pose de luminaire public aux intersections de rues où il y a une problématique;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Normand Provost et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer autorise l'installation sur un poteau existant d'une lumière de rue au coin du 2^e rang et de la route Plourde et autorise la pose d'un poteau et d'une lumière de rue au coin de la route 132 et de la route MacNider (sud-est).

7.3 Demande d'aide financière pour la réalisation de l'exutoire pluvial de Metis Beach School.

RÉSOLUTION #17-06-105A

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DE L'EXUTOIRE PLUVIAL DE METIS BEACH SCHOOL

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté une résolution #17-04-56A en avril dernier mentionnant qu'elle a la volonté de devenir propriétaire de la nouvelle installation permanente;

CONSIDÉRANT QUE présentement, les eaux pluviales du secteur de l'école Metis Beach sont bien acheminées au fleuve et qu'aucun problème relié aux infrastructures existantes n'est connu;

CONSIDÉRANT QU'en devenant propriétaire de la nouvelle installation, la Ville devra assumer l'entretien permanent de cet exutoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville réalisera en régie la désaffectation du branchement d'aqueduc existant ainsi que le nouveau branchement d'aqueduc pour la Metis Beach School;

POUR CES MOTIFS,

Il est résolu 1 (un) vote contre et 5 (cinq) votes pour, que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer ne supporte pas financièrement ce projet comme demander dans la lettre adressée au conseil le 5 juin 2017 par M. Trevor Leo Renouf de la Eastern Shores School Board.

8. URBANISME

8.1 Adoption du règlement #17-109 – modifiant le règlement #08-37 relatif au plan d'urbanisme.

RÉSOLUTION #17-06-106

ADOPTION DU RÈGLEMENT #17-109 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT #08-37 RELATIF AU PLAN D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier son plan d'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1, article 109 et les suivants) ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire permettre les habitations multifamiliales, les serres et l'entreposage dans la portion sud du développement de la Place des Marronniers;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire reconfigurer le tracé des rues projetées dans le secteur du développement de la Place des Marronniers;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné le 3 avril 2017;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été adopté le 3 avril 2017;

CONSIDÉRANT QU' une assemblée publique de consultation a été tenue le 1er mai 2017;

Il est proposé par Mme la Conseillère June Smith et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer décrète et ordonne que soit adopté le présent règlement tel que déposé et remis aux membres du conseil.

8.2 Adoption du règlement #17-110 – modifiant le règlement #08-38 relatif au règlement de zonage.

RÉSOLUTION #17-06-107

ADOPTION DU RÈGLEMENT #17-110 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT #08-38 RELATIF AU RÈGLEMENT DE ZONAGE.

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire permettre des usages commerciaux dans la portion sud du développement de la Place des Marronniers;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut modifier les articles portant respectivement sur les définitions, la dimension des bâtiments principaux, les revêtements extérieurs, les cantines, les garages et remises privés isolés, les serres privées, les abris de toile, les systèmes extérieurs de chauffage à combustion, les abris d'hiver, les matériaux d'un mur de soutènement, les matériaux d'une clôture, les aires de stationnement, l'entreposage de bois de chauffage, les installations d'élevage existantes, les amendes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal ne veut plus régir les équipements de jeu, la protection des arbres lors de travaux, la hauteur des haies, la pente des allées d'accès, l'entretien des aires de stationnement et le reboisement des terres agricoles;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été adopté le 3 avril 2017;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion a été donné le 3 avril 2017;

CONSIDÉRANT QU' une consultation publique a été tenue le 1er mai 2017;

CONSIDÉRANT QU' un second projet de règlement a été adopté le 1er mai 2017;

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer décrète et ordonne que soit adopté le présent règlement tel que déposé et remis aux membres du conseil.

8.3 Adoption du règlement #17-111 – modifiant le règlement #08-39 relatif au règlement de lotissement.

RÉSOLUTION #17-06-108

ADOPTION DU RÈGLEMENT #17-111 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT #08-39 RELATIF AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire modifier le titre d'un article traitant des terrains dans une courbe afin de remédier à une ambiguïté d'interprétation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire augmenter le montant des amendes;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été adopté le 3 avril 2017;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion a été donné le 3 avril 2017;

CONSIDÉRANT QU' une consultation publique a été tenue le 1er mai 2017;

Il est proposé par M. le Conseiller Normand Provost et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer décrète et ordonne que soit adopté le présent règlement tel que déposé et remis aux membres du conseil.

8.4 Adoption du règlement #17-112 – modifiant le règlement #08-41 relatif au règlement de construction.

RÉSOLUTION #17-06-109

ADOPTION DU RÈGLEMENT #17-112 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT #08-41 RELATIF AU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire supprimer l'article référant au règlement sur la prévention des incendies ainsi que l'article relatif aux issues;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire augmenter le montant des amendes;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné le 3 avril 2017;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été adopté le 3 avril 2017;

CONSIDÉRANT QU' une assemblée publique de consultation a été tenue le 1er mai 2017;

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer décrète et ordonne que soit adopté le présent règlement tel que déposé et remis aux membres du conseil.

8.5 Adoption du règlement #17-113 – modification au règlement #08-42 - règlement des permis et certificats.

RÉSOLUTION #17-06-110

ADOPTION DU RÈGLEMENT #17-113 – MODIFICATION AU RÈGLEMENT #08-42 - RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire supprimer l'article référant au règlement sur la prévention des incendies ainsi que l'article relatif aux issues;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire augmenter le montant des amendes;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné le 3 avril 2017;

Il est proposé par M. le Conseiller Normand Provost et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer décrète et ordonne que soit adopté le présent règlement tel que déposé et remis aux membres du conseil.

9. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

9.1 Avis de motion concernant le règlement #17-115 en matière de prévention incendie.

RÉSOLUTION #17-06-111 **AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT #17-115 EN MATIÈRE DE PRÉVENTION** **INCENDIE**

Un avis de motion est donné par Mme la Conseillère Martine Bouchard afin d'adopter à une séance ultérieure le règlement #17-115 en matière de prévention incendie.

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 Demande financière d'Heritage LSL pour l'organisation de la Fête du Canada dans le cadre du 150^e du Canada.

RÉSOLUTION #17-06-111A **DEMANDE FINANCIÈRE D'HERITAGE LSL POUR L'ORGANISATION DE LA FÊTE DU** **CANADA DANS LE CADRE DU 150^E DU CANADA**

Il est proposé par Mme la Conseillère June Smith et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer verse une aide financière à Heritage LSL pour l'organisation de la Fête du Canada dans le cadre du 150^e du Canada.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19h55 et s'est terminée à 20h38.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION #17-06-112 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Conseillère Martine Bouchard propose que la présente séance soit levée à 20h38.

Jean-Pierre Pelletier, Maire

Stéphane Marcheterre,
Directeur Général et secrétaire-trésorier